



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-140**

Séance publique du

23 juin 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140623-46918-DE-1-1_0
Date de signature : 24/06/2014
Date de réception : mardi 24 juin 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ZAC LES DEUX ORMES COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) ANNEE 2013.

Le 23 juin 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/06/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Karima ZERKANI à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S. DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2014

Nomenclature : 1.4

Autres types de contrats

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC LES DEUX ORMES COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC)
ANNEE 2013.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, par convention de concession en date du 21 mai 1987, complétée par sept avenants, a confié à la SEMEVA (devenue SEMEPA), l'aménagement de la ZAC des Deux Ormes.

Le terme de la convention de la SEMEPA, fixé au 31 décembre 2013, a expiré. L'année 2014 sera marquée par les opérations d'achèvement de la ZAC (aménagement paysager des bassins de rétention de la Thumine, ...), et le décompte final de l'opération pourra être établi au second semestre 2014.

Par ailleurs, la SEMEPA a transmis le Compte Rendu Annuel à la Collectivité, validé par son conseil d'administration du 13 mars 2014.

Le document joint en annexe, présente l'évolution de l'opération par rapport au Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC), approuvé par délibération n° 2013.469 en date du 23 septembre 2013, qui faisait ressortir un équilibre dépenses/recettes à 12 824 395,00 € HT et qui reste inchangé.

L'opération fait ressortir un solde prévisionnel créditeur de 661 758,00 €.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC des Deux Ormes.

DL.2014-140 - ZAC LES DEUX ORMES COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE
(CRAC) ANNEE 2013.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/06/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2014**

.....

11. Ville d'Aix-en-Provence – Les Deux Ormes - Compte Rendu Annuel à la collectivité

Monsieur le Président demande à Monsieur ROUCOLE de présenter ce point.

Monsieur ROUCOLE rappelle les principaux points de l'évolution de l'opération.

RECETTES

- Le montant des recettes est inchangé à 12 824 395 € H.T.
- La réalisation de l'exercice 2012 s'élève à 266 579 € H.T qui correspondent :
 - Pour 265 760 € H.T au versement du solde de la participation aux équipements généraux de la ZAC de BOUYGUES IMMOBILIER pour l'opération ALLOPNEUS.
 - Pour 819 € aux produits financiers sur trésorerie positive.

DEPENSES

- Le montant des dépenses est inchangé à 12 162 637 € H.T.

La réalisation de l'exercice 2013 s'élève à 203 019 € H.T.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est inchangé à + 661 758 € H.T.

PERSPECTIVES

Le délai de la concession d'aménagement a expiré le 31/12/2013.

A cette date :

- Restent à achever les travaux en cours (chemin de la Croix Verte et aménagements paysagers des bassins de rétention de la Thumine) et à clôturer les contrats en cours.
- Reste à percevoir le solde des participations du constructeur SOFILIT (facturation faite fin 2013).

Le décompte final de l'opération pourra être établi au début du 2^{ème} semestre 2014.

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT



**C52 Zac des Deux Ormes
CRAC 2013**

Ligne	Intitulé	Bilan		Fin 2012 Année	2013 Année	2014 Année	Au delà	Bilan		Ecart
		Approuvé	Réalisé Total					Nouveau		
	RESULTAT D'EXPLOITATION	661 758	974 961	911 401	63 560	-313 203		661 758	0	
	DEPENSES	12 162 626	11 896 335	11 603 216	703 919	355 903		12 162 626	1	
1	ETUDES	216 039	215 624	215 624				215 624	-415	
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	3 127 853	3 102 767	3 101 264	1 503	26 589		3 129 356	1 503	
3	TRAVAUX	6 366 190	6 048 739	5 922 484	126 255	310 074		6 358 813	-7 377	
4	HONORAIRES	905 708	893 399	865 966	27 433	17 401		910 800	5 092	
5	FRAIS DIVERS	30 899	30 257	27 430	2 828	1 838		32 095	1 196	
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS									
7	CHARGES FINANCIERES	103 399	103 399	103 399				103 399	0	
8	REMUNERATIONS	1 412 548	1 412 548	1 367 548	45 000			1 412 548	0	
9	Reprise TVA									
	RECETTES	12 824 394	12 781 696	12 515 116	266 579	43 699		12 824 394	1	
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES									
2	PARTICIPATIONS	5 033 219	5 033 219	5 033 219				5 033 219	0	
3	SUBVENTIONS	7 197 774	7 157 685	6 891 925	265 760	40 090		7 197 775	1	
4	AUTRES PRODUITS	57	57	57				57	0	
5	PRODUITS FINANCIERS	593 344	590 735	589 915	819	2 609		593 344	0	
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS									
	FINANCEMENT									
	APPORTS EN CAISSE									
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)									
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)									
3	TRESORERIE (SORTIES)									
	MOBILISATIONS									
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)									
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)									
3	TRESORERIE (ENTREES)									
	TRESORERIE									
	Depenses TTC	12 348 521	11 920 728	11 688 871	967 361	659 879	661 758	661 758		
	Recettes TTC	12 845 141	12 854 531	12 535 863	231 857	427 082		12 347 810		
	TRESORERIE PERIODE	560 172	967 361	897 210	70 150	-307 482	1 879	661 758		
	TRESORERIE CUMUL				967 361	659 879	661 758	661 758		

Le Conseil d'Administration approuve le compte rendu à la collectivité.

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SEMEPA

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT